

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Météo-France

**Décision n° 2014-27 du 2 janvier 2014 portant délégation de signature**

NOR : DEVD1400547S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,  
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;  
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses titres I<sup>er</sup> et III ;  
Vu le décret du 19 décembre 2013 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;  
Vu la décision n° 2009-1629 modifiée du 11 mars 2009 portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable ;  
Vu la décision n° 2014-26 du 2 janvier 2014 portant nomination des ordonnateurs secondaires,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation générale et permanente de signature est donnée à MM. Olivier GUPTA, directeur général adjoint chargé des missions institutionnelles et des affaires internationales, Alain SOULAN, directeur des développements et des services régionaux, et à Mme Cécile ARCADE, secrétaire générale. Toutefois, cette délégation ne s'étend pas aux décisions relatives à l'organisation générale de l'établissement, aux nominations aux emplois de direction et aux marchés, contrats, conventions et avenants d'un montant supérieur à 1 M€ TTC en recettes ou en dépenses.

Délégation est donnée aux mêmes personnes, à l'effet de signer, après autorisation du conseil d'administration de l'établissement, les marchés, contrats, conventions et avenants dont le montant est compris entre 1 et 10 M€ TTC en dépenses.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile ARCADE, M. Philippe GONZALEZ, directeur financier, a délégation pour signer tous actes, décisions, documents budgétaires, pièces administratives et comptables, contrats, conventions et avenants en recettes, relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 130 000 € HT en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile ARCADE et de M. Philippe GONZALEZ, M. Jean-François STRANART, chef du département des affaires budgétaires, M. Bérenger VERGUES, chef du département de la comptabilité analytique, et M. Jacques MALET, chef du département des affaires financières, ont délégation pour signer toutes décisions, documents budgétaires, pièces administratives et comptables relevant de leurs attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 90 000 € HT en recettes ou en dépenses et relevant de leurs attributions.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile ARCADE, M. Philippe FOUGEROUX, directeur de la commande publique, de la logistique et du patrimoine, a délégation pour signer tous actes,

décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 1 M€ TTC en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

#### Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile ARCADE et de M. Philippe FOUGEROUX, Mme Élise VALLOT, adjointe au directeur de la commande publique, de la logistique et du patrimoine, a délégation pour signer tous actes, décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 300 000 € HT en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

#### Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile ARCADE, de M. Philippe FOUGEROUX et de Mme Élise VALLOT, Mme Evelyne BONNET, chef du département des marchés publics et des contrats, a délégation pour signer tous actes, décisions, pièces administratives relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 300 000 € HT en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

#### Article 7

I. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile ARCADE, de M. Philippe FOUGEROUX et de Mme Élise VALLOT, Mme Éliane PERIN, chef du département des affaires générales et de la mutualisation des achats, a délégation pour signer toutes décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 300 000 € HT en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

II. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile ARCADE, de M. Philippe FOUGEROUX, de Mmes Élise VALLOT et Éliane PERIN, M. Rémy LE GOFF, adjoint au chef du département des affaires générales et de la mutualisation des achats, a délégation pour signer toutes décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 90 000 € HT en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

#### Article 8

I. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile ARCADE, de M. Philippe FOUGEROUX et de Mme Élise VALLOT, Mme Thérèse HONTARREDE, chef du département de la logistique, a délégation pour signer toutes décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 150 000 € HT en dépenses et relevant de ses attributions.

II. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile ARCADE, de M. Philippe FOUGEROUX et de Mmes Élise VALLOT et Thérèse HONTARREDE, ont délégation pour signer tous marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 90 000 € HT en dépenses et relevant de leurs attributions : M. Philippe MADET, adjoint au chef du département de la logistique ; M. Patrick THURET, adjoint technique au chef du département de la logistique.

#### Article 9

I. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile ARCADE et de M. Philippe FOUGEROUX, M. Thierry DELMER, chef du département des infrastructures et du patrimoine, a délégation pour signer tous actes, décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, notamment les actes relatifs à la gestion du patrimoine ainsi que ceux liés à la préparation et à l'exécution des marchés d'infrastructure et de travaux, dans la limite de 300 000 € HT.

II. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile ARCADE et de M. Philippe FOUGEROUX et Thierry DELMER, M. Xavier ABDERHALDEN, adjoint au chef du département des infrastructures et du patrimoine, a délégation pour signer tous actes, décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, notamment les actes relatifs à la gestion du patrimoine ainsi que ceux liés à la préparation et à l'exécution des marchés d'infrastructure et de travaux, dans la limite de 300 000 € HT.

#### Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile ARCADE, M. Pierre MENARD, chef du département des affaires juridiques, a délégation pour signer tous actes, décisions, pièces administratives

et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 90 000 € HT en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

#### Article 11

Mme Marie-Ange FOLACCI, directrice de la communication, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

#### Article 12

Mme Yve FERRY-DELETANG, directrice des ressources humaines, a délégation pour signer tous actes, décisions, conventions et pièces administratives relevant de ses attributions, ainsi que les documents comptables afférents à la paye des personnels de l'établissement, à l'exception des décisions de nomination aux emplois de direction.

#### Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yve FERRY-DELETANG, M. Thierry THIBault, adjoint à la directrice des ressources humaines, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions, ainsi que les documents comptables afférents à la paye des personnels de l'établissement.

#### Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yve FERRY-DELETANG et de M. Thierry THIBault, Mme Julie EUDES, chef du département de la gestion individuelle, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

#### Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yve FERRY-DELETANG et de M. Thierry THIBault, Mme Sylvie VINCENT, chef du département des traitements et salaires, a délégation pour signer toutes décisions, pièces administratives et documents comptables afférents à la paye des personnels de l'établissement.

#### Article 16

M. Christophe MAOCEC, directeur de la stratégie, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

#### Article 17

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GUPTA, ont délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de leurs attributions : M. Patrick CHASSAGNEUX, chef du département des missions institutionnelles ; M. Jean-Pierre MAC-VEIGH, chef du département des missions de défense ; Mme Christiane GIVONE, chef du département des missions aéronautiques ; M. Bernard STRAUSS, chef du département des affaires internationales.

#### Article 18

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SOULAN, M. Gérard LE BARS, directeur délégué pour l'outre-mer, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

#### Article 19

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Alain SOULAN et Gérard LE BARS, M. Jean-Philippe LAURAC, adjoint au directeur délégué pour l'outre-mer, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

#### Article 20

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SOULAN, M. Pascal RENAUDE, adjoint au directeur des développements et des services régionaux, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

## Article 21

Délégation est donnée aux personnes citées ci-après à l'effet de signer :

- les contrats et conventions relevant de leurs attributions ne comportant ni recettes ni dépenses ;
- les décisions d'organisation de leur service ;
- les actes de gestion de ressources humaines relatifs au fonctionnement de leur service et notamment les mesures relevant de leurs attributions en matière de sécurité et de santé des agents placés sous leur autorité.

I. - Mme Monique CICCIONE, directrice du centre de Toulouse.

II. - M. Yves GLEYZES, directeur technique, au titre de la direction technique, de la direction des systèmes d'observation et de la direction des systèmes d'information.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GLEYZES, Mme Françoise RUIZ, directrice des systèmes d'observation, et, en son absence ou si elle est empêchée, M. Dominique DAVRINCHE, directeur adjoint de la direction des systèmes d'observation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GLEYZES, M. Emmanuel LEGRAND, directeur des systèmes d'information, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Matteo DELL'ACQUA, directeur adjoint de la direction des systèmes d'information.

III. - M. François LALAURETTE, directeur de la production, au titre de la direction de la production, de la direction de la prévision et de la direction de la climatologie, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Dominique ANDRE, directeur adjoint de la production.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. François LALAURETTE et Dominique ANDRE, M. Jean-Marie CARRIERE, directeur de la prévision, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Cyrille HONORE, directeur adjoint « opérations » de la direction de la prévision.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. François LALAURETTE et Dominique ANDRE, M. Patrick JOSSE, directeur de la climatologie.

IV. - M. Philippe BOUGEALT, directeur du Centre national de recherches météorologiques, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Marc PONTAUD, directeur adjoint du Centre national de recherches météorologiques.

V. - M. Jean-Marc BONNET, directeur de l'École nationale de la météorologie, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Didier REBOUX, directeur adjoint de l'École nationale de la météorologie.

VI. - M. Alain SOULAN, directeur de la direction centrale des activités commerciales par intérim, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Dominique LAPEYRE de CHAVARDES, directeur adjoint de la direction centrale des activités commerciales.

VII. - Mme Claudine BOURHIS, directrice de la direction interrégionale Nord, et, en son absence ou si elle est empêchée, M. Jean TEILLET, directeur adjoint de la direction interrégionale Nord.

VIII. - M. Yves GREGORIS, directeur de la direction interrégionale Nord-Est, et, en son absence ou s'il est empêché, Mme Caroline GREGOIRE, directrice adjointe de la direction interrégionale Nord-Est.

IX. - M. Dominique LANDAIS, directeur de la direction interrégionale Centre-Est, et, en son absence ou s'il est empêché, Mme Laurence FRACHON, directrice adjointe de la direction interrégionale Centre-Est.

X. - Mme Françoise MARCHE, directrice de la direction interrégionale Sud-Est, et, en son absence ou si elle est empêchée, M. Frédéric ATGER, directeur adjoint de la direction interrégionale Sud-Est.

XI. - Mme Gwenaëlle HELLO, directrice de la direction interrégionale Sud-Ouest, et, en son absence ou si elle est empêchée, M. Olivier RIVIERE de LA SOUCHERE, directeur adjoint de la direction interrégionale Sud-Ouest.

XII. - Mme Michèle CHAMPAGNE, directrice de la direction interrégionale Ouest, et, en son absence ou si elle est empêchée, Mme Muriel GAVORET, directrice adjointe de la direction interrégionale Ouest.

XIII. - Mme Marie-Geneviève RENAUDIN, directrice interrégionale de la direction interrégionale Île-de-France - Centre, et, en son absence ou si elle est empêchée, M. David GOUTX, directeur adjoint de la direction interrégionale Île-de-France - Centre.

XIV. - Mme Victorine PERARNAUD, directrice de la direction interrégionale des Antilles - Guyane, et, en son absence ou si elle est empêchée, M. Max REYAL, adjoint d'exploitation à la direction interrégionale des Antilles-Guyane.

XV. - M. Emmanuel CLOPPET, directeur de la direction interrégionale de la Réunion, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Paul REMOIS, adjoint d'exploitation de la direction interrégionale de la Réunion.

XVI. - M. Yann GUILLOU, directeur de la direction interrégionale de Polynésie française, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Gérard BOSSARON, directeur adjoint de la direction interrégionale de Polynésie française.

XVII. – M. Philippe FRAYSSINET, directeur de la direction interrégionale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Michel ARGENT, adjoint d'exploitation de la direction interrégionale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

XVIII. – M. Didier REBOUL, chef du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon.

#### Article 22

La décision n° 2013-5549 du 18 septembre 2013 modifiée portant délégation de signature est abrogée.

#### Article 23

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

#### Article 24

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait le 2 janvier 2014.

*Le président-directeur général de Météo-France,*  
J.-M. LACAVE